

La CFDT a rencontré le Ministre des transports !



A des degrés différents selon les groupes autoroutiers, les directions des sociétés d'autoroutes pensent que les stratégies d'entreprises ne sont pas du ressort des organisations syndicales et encore moins des salariés.

Ce que l'on peut résumer en une phrase : « circulez, y'a rien à voir ! »

La CFDT Autoroutes, le SAOR, pense exactement l'inverse. Quoiqu'on dise et malgré les crises sanitaires ou économiques, les sociétés autoroutières évoluent dans un secteur d'activité privilégié. Par conséquent, le dialogue social devrait y être bon et constructif avec l'appui d'une branche prolifique.

On en est loin !

Porter la voix des salariés !

Ce rendez-vous du 24 octobre 2022 entre Clément BEAUNE, (Ministre chargé des transports, **N°1 sur la photo**) et Michel HUGUES secrétaire général du SAOR CFDT-AUTOROUTES (**N°2 sur la photo**) faisait suite à deux courriers CFDT.

Un premier courrier CFDT avait été préalablement envoyé à Monsieur Christophe BECHU, Ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires. Un second courrier CFDT avait été envoyé à Monsieur Clément BEAUNE.

En préambule, le secrétaire général CFDT a rappelé que les rendez-vous précédents avec N. HULOT, E. BORNE et B. POMPILI n'avaient rien fait avancer dans le secteur autoroutier. Le décor était planté.

La rencontre avec le Ministre a été assise sur trois axes de réflexion :

1. **Axe 1, la sécurité du personnel** : le Ministre veut agir et faire un point avec l'ensemble des acteurs et parties prenantes avant fin 2022 début 2023. Il a toutefois porté sa préférence sur décembre 2022 pour dresser le bilan. Le secrétaire général CFDT a évoqué la situation dans le secteur, notamment le manque d'effectifs en viabilité-sécurité, et mis une nouvelle fois en garde l'Etat sur ce qui pourrait arriver si un nouvel accident mortel touchait le personnel.
2. **Axe 2, le quotidien des salariés** : La CFDT a rappelé qu'en matière de Rémunération Annuelle Garantie, la branche « autoroutes » est en dessous du SMIC dans plusieurs classes. La CFDT a dénoncé le manque d'ardeur et d'action de la branche (*par exemple refus de communiquer le "référentiel emplois", essentiel pour négocier correctement dans bien des domaines*) quitte à parfois ne pas respecter les injonctions et/ou préconisations du gouvernement.
3. **Axe 3, la prospective** : la question des concessions autoroutières a évidemment été évoquée. La CFDT a abordé le sujet en précisant l'absolue nécessité d'intégrer un « sac à dos » social à chacune des mutations des sociétés d'autoroutes. La CFDT est également revenue sur les engagements pris lors de la privatisation des sociétés d'autoroutes « **pas de licenciement, pas de mutation forcée** ».

Bilan de la rencontre

L'entrevue avec le Ministre a été cordiale et nous a donné l'impression qu'il était prêt à se saisir de tous les dossiers. Le Ministre nous dit « **au boulot !** », la CFDT répond « **chiche !** ».

N'en déplaise aux directions des sociétés d'autoroutes, ce rendez-vous a permis de donner un autre « son de cloche » à nos ministères de tutelle. Cela permet de mettre en exergue l'importance des salariés qui ne sont pas quantité négligeable surtout dans un secteur d'activité à forts profits.

De ce rendez-vous découle une question naturelle et légitime : « Quel type de dialogue social les directions des sociétés d'autoroutes souhaitent-elles ? » A méditer !

Une chose est sûre, cette rencontre avec le Ministre ne sera pas la dernière.